

Qui se lasse d'un roi peut se lasser d'un père.
Mille exemples sanglants nous peuvent l'enseigner.

(P. Corneille, *Nicomède*, act. II, sc. 1.)

Qui veut parler sur tout souvent parle au hasard;
On se croit orateur, on n'est que babillard.

(M. Andrieux, *Mém. de l'Inst.*, vol. IV, page 443.)

Qui ne fait des heureux n'est pas digne de l'être. (Des Boulmiers.)

Lâche qui veut mourir, courageux qui peut vivre.

(Racine le fils, *la Religion*, ch. VI, vers 168.)

Qui absolu peut être sujet ou régime. Il est sujet dans les exemples qui précèdent; il est régime dans *QUI aimez-vous? DE QUI parlez-vous?* (Regnier-Desmarais, page 295. — Wailly, page 201. — Restaut, page 151.)

Qui est relatif, quand il a un antécédent exprimé, nom ou pronom; en ce sens il signifie *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*. Exemples :

Le premier *qui* fut roi fut un père adoré.

(L'abbé Aubert, *Prologue*, liv. V de ses fables.)

L'amour avidement croit tout ce *qui* le flatte.

(Racine, *Mithr.*, act. III, sc. 4.)

« Le premier *qui* versa des larmes fut un père malheureux. »

Qui absolu, n'offrant à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée, ne s'emploie ordinairement qu'au masculin et au singulier, c'est-à-dire que les adjectifs qui peuvent s'y rapporter sont mis au masculin et au singulier.

Qui ne sait compatir aux maux qu'on a soufferts !

(Voltaire, *Zaïre*, act. II, sc. 2.)

Il est cependant quelquefois suivi de noms qui marquent un féminin et un pluriel, comme quand on dit à une femme : *QUI choisissez-vous pour COMPAGNES?* et à un homme : *QUI choisissez-vous pour COMPAGNONS?*

(Restaut, page 150. — Wailly, page 201.)

Le *qui* absolu ne s'emploie qu'en parlant des personnes ou des choses personnifiées, comme dans ces exemples :

« *Qui* est celui qui vient le premier de tous, nonchalamment ap-
puyé sur son écuyer ? »

(Boileau, *les Héros de Roman*.)

« Dites-moi, je vous prie, lui demanda Clorinde, *qui* sont ces
« jeunes gens ? »

(J.-J. Rousseau, *Olinde et Sophronie*.)

On dit bien : « Il y avait hier chez vous beaucoup de personnes ;
« *qui* sont-elles ? » mais on ne dira pas : « Vous avez plusieurs rai-
« sons à alléguer contre ce que je dis, *qui* sont-elles ? » parce que le
pronom absolu *qui* ne s'emploie pas pour les choses ; il faut dire :
QUELLES sont-elles? ou prendre un autre tour.

(Th. Corneille, sur la 122^e Rem. de *Vaugelas*. — Wailly, p. 200. — Marmontel, p. 225.)

Qui pronom relatif est tantôt sujet et tantôt régime indirect ; il est sujet dans ces phrases : « L'âme du souverain est un moule *qui* « donne la forme à tous les autres. » (MONTESQUIEU, *Lettres pers.*, lettre 99^e.) — Il est régime indirect, toutes les fois qu'il est précédé d'une préposition :

L'enfant à *qui* tout cède est le plus malheureux. (Villefré.)

Lorsque *qui* est sujet, il se dit des personnes et des choses, et doit être préféré à *lequelle, laquelle* : « L'homme *qui* vit content de ce « qu'il possède est vraiment heureux. »

« L'amitié est une âme *qui* habite deux corps, un cœur *qui* habite « deux âmes. »

(Pensée d'Aristote.)

« La manie de conquérir est une espèce d'avarice *qui* ne s'assouvit « jamais. »

(Marmontel, *Bélisaire*, ch. VIII.)

(Le P. Buffier, n^o 443. — D'Olivet, page 180. — Th. Corneille, sur la 122^e Remarque de *Vaugelas*. — Restaut, page 129. — Wailly, page 190.)

Il ne serait pas permis de substituer dans ce cas le pronom *lequel* au pronom *qui*.

Cependant, comme *lequel* est susceptible de genre et de nombre, il y a bien des écrivains qui l'emploient volontiers pour prévenir les équivoques ; mais il faut, autant qu'il est possible, choisir un autre tour.

(Condillac, chap. XII, page 216.)

Lorsque le relatif *qui* est régime indirect, il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées : « Il y a du plaisir à rencontrer « les yeux de celui à *qui* l'on vient de donner. »

(La Bruyère, chap. IV, page 246.)

Le bonheur appartient à *qui* fait des heureux.

(Delille, poème de *la Pitié*, ch. II.)

Rochers à *qui* je me plains,

Bois à *qui* je conte mes peines.

(Marmontel.)

« La gloire à *qui* je me suis dévouée. »

(Vaugelas.)

(Th. Corneille, sur la 64^e Rem. de *Vaugelas*. — L'Académie, page 67 de ses *Observ.*, et son *Dict.* au mot *qui*. — D'Olivet, page 180. — Condillac, page 312. — Les Grammairiens modernes.)

REMARQUE. — Quand le relatif *qui* ne se dit ni des personnes ni des choses personnifiées, on ne doit point le faire précéder d'une préposition.

(Le P. Buffier, n^o 444. — Condillac, p. 219.)

Il semble qu'en poésie et dans le style élevé il soit permis de déroger à ce principe. On lit dans Corneille :

Soutiendrez-vous un faix *sous qui* Rome succombe ?

(*Pompée*, acte I, sc. 1.)

Dans Racine (*Phèdre*, act. III, sc. 3 et sc. 5) :

Votre vie est pour moi d'un prix à qui tout cède.
J'ai su tromper les yeux par qui j'étais gardé.

Dans J.-B. Rousseau (Ode XVI) :

Du haut de la montagne où sa grandeur réside,
Il a brisé la lance et l'épée homicide
Sur qui l'impiété fondait son ferme appui.

Dans Voltaire (*Alzire*, act. V, sc. 4) :

Je pardonne à la main par qui Dieu m'a frappé.

Cette inexactitude est excusable en poésie, où l'on met plus de force dans l'expression, et où l'on sait d'ailleurs que tout s'anime, et que l'on y personnifie souvent les objets. (Mêmes autorités)

Voyez plus bas ce que nous disons sur l'emploi du pronom lequel.

Le pronom *qui* n'a point par lui-même de nombre ni de personne, il prend le nombre et la personne de son antécédent, ou, si l'on veut, du nom ou du pronom auquel il se rapporte, et les communique au verbe dont il est sujet; conséquemment on dira : 1° *Moi qui AI parlé, toi qui AS parlé, lui ou elle qui A parlé, nous qui AVONS parlé, vous qui AVEZ parlé, eux ou elles qui ONT parlé.*

Parce que *qui* représente la première personne dans *moi qui AI parlé, nous qui AVONS parlé*, les pronoms *moi* et *nous* étant de la première personne; il indique la seconde personne dans *toi qui AS parlé, vous qui AVEZ parlé*, les pronoms *toi* et *vous* étant de la seconde personne; enfin, *qui* désigne la troisième personne dans *lui ou elle qui A parlé, eux ou elles qui ONT parlé*, les pronoms *lui, elle, eux et elles* étant de la troisième personne.

(MM. de Port-Royal, page 132.—Th. Corneille, sur la 96^e Rem. de *Vaugelas*, page 273.

— L'Académie, page 103 de ses *Observ.* — Restaut, etc., etc.)

2° D'après le même principe, on dira :

Pour moi qu'en santé même un autre monde étonne,
Qui crois l'âme immortelle, et que c'est Dieu qui tonne.

(Boileau, *Sat.* I.)

et non pas qui *croit*.

Si c'était moi qui voulusse, si c'était vous qui voulussiez, si c'était lui qui voulût, et non pas si c'était moi qui voulût, etc.

(Même autorité.)

Toutefois, Racine (dans *Britannicus*, act. II, sc. 3) a fait usage du pronom *qui* à la troisième personne, quoique se rapportant à *moi* :

Britannicus est seul : quelque ennui qui le presse,
Il ne voit dans son sort que moi qui s'intéresse.

Geoffroi, un de ses commentateurs, n'a fait aucune remarque sur l'emploi de cette troisième personne, ce qui donne lieu de penser qu'il l'approuve; il dit seulement que *à son sort* serait plus correct que *dans son sort*.

Et Marmontel (p. 49 de sa Grammaire) dit, sur ce vers, que Racine s'est exprimé comme il le devait en pareil cas.

Sedaine, s'il est permis de citer Sedaine dans un ouvrage sur la langue, a, de même que Racine, dit dans son opéra de *Richard Cœur-de-lion* :

O Richard ! ô mon roi !

L'univers t'abandonne;

Sur la terre il n'est donc que moi

Qui s'intéresse à ta personne !

et Molière a dit aussi (dans *Sganarelle* ou le *Mari trompé*, sc. 2).

Ce ne serait pas moi qui se ferait prier.

Mais Domergue (p. 306 de ses *Solut. gram.*) n'approuve ni Racine, ni Sedaine, ni Molière, et il pense que ces écrivains ont fait une faute que rien ne saurait excuser; voici ses motifs :

Dans les verbes pronominaux, tels que *se repentir, s'intéresser*, etc., l'usage seul indique assez qu'il faut *me* à la première personne, *te* à la seconde, *se* à la troisième, et que l'on dit : *je m'intéresse, tu t'intéresses, il s'intéresse. Qui* équivaut à *lequel* : *L'homme QUI est venu; l'homme, LEQUEL homme est venu.*—*Il n'est que moi QUI m'intéresse, c'est-à-dire, il n'est que moi, LEQUEL moi m'intéresse; il n'est que toi QUI t'intéresses, c'est-à-dire, il n'est que toi, LEQUEL toi t'intéresses, etc.* L'application à tous les cas est facile, de sorte que, pour connaître de quelle personne est le sujet *qui*, il ne faut pas considérer *qui* tout seul, ce pronom n'étant pas plus doué de personnalité que *ce, grand, beau*, et autres mots de cette espèce; mais il faut faire attention au pronom sous-entendu, qui a seul le droit de communiquer les accidents de la personne et ceux du nombre.

M. Boniface, M. Serreau et M. Auger (dans son *Commentaire sur Molière*, le *Dépit am.*, acte III, sc. 7, et le *Médecin malgré lui*, acte I, sc. 6) se rangent à l'avis de Domergue.

— Cette règle ne peut pas faire doute; et ce serait une faute grossière que d'y manquer. Aussi dans l'exemple de Racine, imité par Sedaine, faut-il bien se garder de faire rapporter *qui* au pronom *moi*. Le poète, pour la vivacité de la phrase, omet une expression qu'il est facile de suppléer, *il ne voit personne, ou nul autre que moi, qui s'intéresse*. Il s'agit donc de rétablir une simple ellipse, et la phrase est très régulière. Molière, en se servant d'une locution populaire, s'est conformé au caractère du personnage qu'il met en scène : en pareil cas, la grammaire perd ses droits. Mais encore ici il faut voir une ellipse, *ce ne serait pas moi celle qui se ferait*

prier. La même figure de style se retrouve dans cet autre vers de Racine :

Je ne vois plus que vous qui la puisse défendre. (*Iphigénie*, III, 5, variante.)

A l'appui de cette forme, nous citerons la différence signalée par M. Dessiaux entre ces deux phrases : *Il n'y a que vous qui aimiez votre épouse*, c'est-à-dire, elle n'est aimée que de vous ; et *il n'y a que vous qui aimez son épouse*, c'est-à-dire, vous êtes le seul homme qui aime son épouse. Mais dans toutes ces phrases, l'ellipse ne peut porter que sur un mot habituellement employé, et jamais on ne fait usage que du singulier *personne*. C'est donc à tort que la *Grammaire nationale* soutient le pluriel dans ce vers de Molière :

Et ne verrons que nous qui sachent bien écrire.

car on ne dit pas ordinairement *nous ne verrons d'autres personnes que nous qui sachent*, mais bien *personne autre qui sache*, etc. Ne perdons pas de vue non plus que cette tournure est une exception.

A. L.

3° On dira : *Vous parlez comme un homme qui entend la matière*, et non pas *qui entendez la matière*. (DOMERGUE). — *Vous parlez en hommes*, ou *comme des hommes qui s'y connaissent*, et non pas *en hommes*, ou *comme des hommes qui vous y connaissez*. (LEMARE.) — *Ce ne sont pas des gens comme vous, messieurs, qui se permettent d'affirmer*, et non pas *qui vous permettez*. (Le même.) — *Paris est fort bon pour un homme comme vous, monsieur, qui porte un grand nom et qui le soutient*, et non pas *qui portez et qui le soutenez*. (VOLTAIRE, lett. 470); parce que, dans chacune de ces phrases, le relatif *qui* ne représente pas le pronom, il représente le substantif qui le précède immédiatement et que l'on peut sous-entendre après lui ; et, en effet, c'est comme si l'on disait : *Vous parlez comme un homme, LEQUEL HOMME entend la matière*. — *Vous parlez en hommes, LESQUELS HOMMES s'y connaissent*. — *Paris est fort bon pour un homme, LEQUEL HOMME*, etc., etc.

Ce substantif que l'on est censé répéter après lequel dans ces phrases en est donc réellement le sujet ; et alors c'est lui qui a seul le droit de communiquer au verbe la personne et le nombre.

L'exemple des meilleurs écrivains vient fortifier cette règle. Boileau a dit (dans une de ses lettres à M. le duc de Vivonne) : « Êtes-vous encore ce même *grand seigneur* qui venait souper chez un « misérable poète ? » — Rousseau (*Nouvelle Héloïse*, p. 259, t. 1) : « Je suis sûr que de nous quatre tu es *le seul* qui puisse lui supposer du goût pour moi. »

Rotrou (*Iphig.*, act. IV, sc. 3) :

S'il vous souvient pourtant que je suis la première,

Qui vous ait appelé de ce doux nom de père.

Montesquieu (*Lett. pers.*) : « Tu étais *le seul* qui pût me dé-

« dommager de l'absence de Rica. » — Voltaire (lett. à M. Caperonnier, juin 1762) : « Je suis *l'homme* qui accoucha d'un œuf. » Le même (lett. à M. Walpole) : « Ma destinée a encore voulu que je fusse *le premier* qui ait expliqué à mes concitoyens les découvertes du grand « Newton. » Le même : « Je pense que vous et moi nous avons été « *les seuls* qui aient prévu que la destruction des jésuites les rendrait « trop puissants. » — Fénelon (*Dial. de Pithias et de Denis*) : « Souviens-toi que je suis *le seul* qui t'a déplu. »

Mais Racine a dû dire (dans *Iphigénie*, act. IV, sc. 4) :

Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première,
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de père.

(Dans *Britannicus*, act. III, sc. 3) :

Pour moi, qui le premier secondai vos desseins.

Et Voltaire (dans sa *correspondance sur Shakspeare*, p. 417) : « C'est moi qui *le premier* montrai aux Français quelques perles « que j'avais trouvées dans son énorme fumier. »

Et dans sa tragédie de Brutus (act. I, sc. 1) :

C'est vous qui le premier avez rompu nos fers.

En effet, le *qui* suivant immédiatement le mot *moi*, c'est à ce nom qu'il doit se rapporter. Le sens est *c'est moi qui*, c'est-à-dire, lequel *moi vous appelai*, etc., et la preuve que le pronom *qui* ne se rapporte pas au mot *le premier*, c'est qu'on peut déplacer celui-ci et le mettre, par exemple, après le verbe. On peut dire : « C'est moi qui « vous appelai *la première* ; c'est vous qui avez rompu *le premier*, etc. »

4° Lorsque le relatif *qui* est précédé d'un adjectif de nombre cardinal ou simplement d'un adjectif, c'est au pronom placé auparavant que se rapporte le relatif, et non pas à l'adjectif, qui, n'ayant par lui-même ni genre ni nombre, ne peut communiquer l'accord ; en conséquence, il faut dire avec Corneille :

N'accuse point mon sort, c'est toi seul qui l'as fait.

(*Cinna*, act. III, sc. 4.)

Avec Massillon (*Vices et vertus des grands*) : « C'est vous seuls « (les riches et les puissants) qui donnez à la terre des poètes lascifs, « des auteurs pernicieux, des écrivains profanes. » — Avec Dacier (*Vie d'Annibal*) : « Nous sommes ici plusieurs qui nous souvenons des « grands succès que nous eûmes dans la dernière guerre. » — Avec J.-J. Rousseau (la *Nouv. Héloïse*, lett. I, pag. 7) : « C'est vous seuls « qui vous chargez par cet éclat de publier et de confirmer tous les « propos de milord Édouard. »

Avec Collin d'Harleville :

Je ne vois que *nous deux* qui soyons raisonnables.

Avec M. Jacquemard : « Nous étions *deux* qui étions du même avis. » — Avec Marmontel (dans *Lausus et Lydie*) : « C'est moi *seul* qui suis coupable. » Parce que dans ces exemples ce sont les pronoms *toi, vous* et *nous*, antécédents de *qui*, qui communiquent la personne et le nombre au pronom relatif, et conséquemment au verbe.

Observez que l'on dirait : *Nous étions DEUX juges qui ÉTAIENT du même avis*, et non pas *qui ÉTIENS du même avis*, à cause du substantif *juges*, qui est l'antécédent du pronom relatif *qui*.

Il y a erreur dans cette observation. Le mot *juges* sert simplement à qualifier le pronom *nous*; il fait donc ici les fonctions d'adjectif, et par conséquent il ne peut communiquer l'accord. Il faut de toute nécessité dire *qui étions*. Mais au contraire avec l'article le mot *juges* reprendrait toute sa valeur, et l'on dirait alors : « Nous étions *les deux juges qui étaient* du même avis. » Cette différence se remarque dans tous les exemples précédents; c'est par cette raison qu'on dit : « Je suis *le seul qui l'a déçu*; » et « *st moi seul qui l'ai déçu*. » Quelquefois cependant ces mots *le seul, le premier* ont dans la pensée de l'écrivain plutôt le sens d'une qualification que celui d'un substantif, et alors le pronom reprend ses droits. « Vous êtes le seul qui *paraissiez* me conduire à la félicité. » (J.-J. Rousseau.) — « Vous fûtes les premiers qui *élevâtes* de grands théâtres. » (Voltaire.) C'est donc surtout le sens qu'il faut consulter pour déterminer l'accord. A. L.

Quand c'est un nom propre qui précède le relatif *qui*, il n'est pas aisé de déterminer à quelle personne doit se mettre le verbe dont le *qui* relatif est le sujet.

Comme aucun Grammairien n'a encore abordé cette question, c'est mon opinion que je suis obligé de donner; peu confiant dans mes propres lumières, je crains de m'égarer : j'appuierai du moins ce que je vais dire d'exemples choisis dans les meilleurs écrivains.

Où le nom propre indique la personne qui parle, et alors il tient la place de *moi*, pronom de la première personne; où le nom propre indique la personne à qui l'on parle, et alors il tient la place de *vous*, pronom de la seconde personne; où enfin le nom propre indique la personne de qui l'on parle, et alors il tient la place de *lui* ou d'*elle*, pronom de la troisième personne.

Dans le premier cas, *qui* est de la première personne; dans le second cas, de la seconde personne; et dans le troisième cas, de la troisième personne. Je dirai donc : « Je suis Samson qui *ai* fait écroûler les voûtes du temple; » car c'est moi Samson qui parle, c'est de moi-même que je parle, et je me nomme; mon nom tient

évidemment la place du pronom *je* et s'identifie avec ce mot; il en prend toutes les formes, il devient avec lui l'antécédent de *qui*, et, comme cet antécédent est de la première personne, je suis obligé de dire *qui ai fait écroûler*, etc.

Fénelon vient à l'appui de cette opinion, lorsqu'il fait dire à Diomède (dans *Télém.*, liv. XXI) : « Je suis Diomède, roi d'Étolie, qui *blessai* Vénus au siège de Troie. » Dans cette phrase, il n'y a évidemment qu'un seul individu, qui est Diomède, et Diomède parle, et parle de lui; son nom tient donc lieu du pronom *moi*: aussi Fénelon a-t-il mis le verbe à la première personne.

Mais je dirai : « Vous êtes Samson qui *avez* fait écroûler les voûtes du temple, » parce qu'ici il est évident que c'est à Samson que je parle, et qu'alors le nom propre Samson tient la place du pronom *vous*; conséquemment j'ai été correct, lorsque j'ai mis le verbe à la seconde personne.

Fénelon vient encore à l'appui de cette opinion, lorsqu'il fait dire à Timon dans son dialogue avec Socrate : « Je suis tenté de croire que vous êtes Minerve, qui *êtes* venue, sous une figure d'homme, instruire sa ville. »

Enfin je dirai : « Si vous étiez fort comme *Samson*, qui *a* fait à lui seul écroûler les voûtes du temple, vous... » parce que dans cette phrase ce n'est pas Samson qui parle, ce n'est pas non plus à lui que je parle, mais c'est de Samson que je parle, et j'en parle ici seulement pour le comparer avec la personne à qui j'adresse la parole : ce n'était donc ni à la première personne ni à la seconde personne que je devais mettre le verbe qui exprime l'action; mais c'était à la troisième personne, puisque, comme on vient de le voir, c'est d'une troisième personne que je parle.

Remarquez bien que si dans chacun des cas dont il vient d'être parlé nous avions fait précéder le nom propre du déterminatif *ce*, ou de tout autre déterminatif, et que nous eussions dit, par exemple : *Je suis ce Samson; vous êtes ce Samson*, etc., etc., alors, au moyen de ce déterminatif, de ce véritable adjectif, le mot *Samson* resterait dans la classe des noms substantifs, et deviendrait l'antécédent de *qui*; et comme tout nom est de la troisième personne, il obligerait le pronom *qui* et le verbe à prendre la troisième personne. Conséquemment, au lieu de dire, comme on vient de le voir : « Je suis *Samson* qui *ai* fait écroûler; vous êtes Samson qui *avez* fait écroûler; » on dirait : « Je suis *ce* Samson qui *a* fait écroûler; vous êtes *ce* Samson qui *a* fait écroûler; » ainsi que Fénelon a dit : « Je suis

« le seul qui fait déflu; » — Domergue : « Vous avez parlé en homme, ou comme un homme qui entend la matière.

Lanoue (dans *Mahomet II*, act. II, sc. 5) :

... Oui, connais-moi, je suis ce Grec enfin

Qui, dans ces mêmes murs, balançait ton destin.

Et le traducteur de la *Jérusal. déliv.* (ch. VII) :

« Je suis ce Tancred qui a ceint l'épée pour Jésus-Christ. »

Observez que dans les phrases interrogatives ou négatives le doute qu'elles expriment fait considérer le nom propre comme énonçant une troisième personne, et dès lors demande que le verbe soit mis à la troisième personne.

Êtes-vous Samson qui fit écrouler les voûtes du temple? —

« Je ne suis pas Samson qui fit écrouler, etc. »

« N'êtes-vous plus cet Ulysse qui a combattu tant d'années pour Hélène contre les Troyens? »

(Madame Dacier, trad. de *l'Odyssée* d'Homère, liv. XXII.)

On dirait cependant : « Est-ce vous, Samson, qui faites écrouler les voûtes du temple? » parce que *Samson*, employé ici en apostrophe, forme une espèce d'incise, et que ce n'est point par conséquent à ce nom, mais au pronom *vous*, que se rapporte le relatif *qui*.

Quand le pronom relatif *qui* est sujet, il ne doit pas être séparé de son antécédent, si cet antécédent est un nom : « La conscience est un juge incorruptible qui ne s'apaise jamais : c'est un miroir qui nous montre nos fautes; un bourreau qui nous déchire le cœur. » Ainsi, il n'est pas bien de dire : *Le PHÉNIX que l'on dit qui renaît de sa cendre*. Il faut rapprocher le *qui* de son antécédent et dire : « Le *phénix qui*, à ce que l'on dit, renaît de sa cendre. »

(D'Olivet, 78^e Remarque sur *Racine*. — Domairon, page 115, t. I. — Lévizac, p. 341.)

A l'égard des phrases où *qui* est répété, comme dans cet exemple : « Un auteur qui est sensé, qui sait bien sa langue, qui médite bien son sujet, qui travaille à loisir, qui consulte ses amis, est presque sûr du succès; » tous ces *qui*, par le moyen du premier, touchent immédiatement leur substantif, et rentrent par conséquent dans la règle.

(Mêmes autorités.)

Notre langue, amie de la clarté, et n'ayant pas comme les langues anciennes cette variété de terminaisons qui indique les rapports, a voulu que le relatif fût toujours joint à son antécédent. Nos bons écrivains cependant se sont quelquefois écartés de la règle, et nous pensons qu'on peut les imiter, pourvu que la phrase conserve toute son aisance et toute sa clarté. On peut dire en vers, avec La Fontaine :

Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure ;

avec *Racine, Iphigénie* :

Une fille en naquit, que sa mère a celée

avec *Boileau, le Lutrin* :

La déesse, en entrant, qui voit la nappe mise, etc.

Mais c'est une licence poétique dont il faut user avec mesure. A. L.

Qui, employé absolument, c'est-à-dire, sans antécédent énoncé, est le sujet du verbe suivant; et le second verbe n'a ni ne saurait avoir de sujet exprimé : l'antécédent sous-entendu du pronom *qui* en est le sujet. Dans ce vers :

Qui vit aimé de tous à jamais devrait vivre. (Pradon.)

qui est le sujet du verbe *vivre*; et *celui*, antécédent sous-entendu du pronom relatif, est le sujet du verbe *devoir*. (Le Dict. crit. de Féraud.)

On est donc fâché de lire dans la IV^e satire de Boileau :

En un mot, qui voudrait épuiser ces matières,

Peignant de tant d'esprits les diverses manières,

Il compterait plutôt combien dans un printemps

Guénaud et l'antimoine ont fait mourir de gens.

Cet *il* est de trop.

(Même autorité.)

Il est un cas cependant où le *qui*, employé comme absolu, peut être suivi d'un sujet exprimé; c'est lorsque pour donner plus de force à la phrase on ramène avec insistance l'antécédent qui d'abord était sous-entendu. « *Qui* ne mourrait pour conserver son honneur, *celui-là* serait infâme. » (Pascal.) Cette tournure du reste est assez rare.

A. L.

On répète le pronom sujet *qui*, quand la clarté et le goût l'exigent. Par exemple, c'est le goût qui veut qu'on le répète dans cette phrase : « Ceux qui écoutent la parole de Dieu, qui en méditent les oracles sacrés, qui souffrent avec joie les tribulations où ils sont exposés, etc.; » mais il veut qu'on ne le répète pas dans celle-ci : « L'homme qui aime la campagne et habite la ville n'est point heureux. »

Voyez, art. XX, § 3, chap. des Verbes, dans quels cas le *qui* relatif demande le subjonctif.

§ II.

QUE.

Ce pronom est, de même que le pronom *qui*, pronom absolu ou pronom relatif.

Il est pronom absolu, quand il n'a pas d'antécédent exprimé, et alors il signifie *quelle chose? qu'est-ce que?* et s'emploie dans les phrases interrogatives et exclamatives, *que voulez-vous? que dit-on? que m'importe!*

Il est pronom relatif quand il a un antécédent; et alors il est des deux genres et des deux nombres, et, dans tous les cas, on peut lui substituer *lequel, laquelle*, etc., avec le nom dont il tient la place.

Trouverai-je partout un rival *que* j'abhorre ?
(Racine, *Andromaque*, act. V, sc. 5.)

Songiez-vous aux douleurs *que* vous m'alliez coûter ?
(Le même, *Britannicus*, act. II, sc. 6.)

La modestie ajoute au talent *qu'*on renomme
Le pare, l'embellit : c'est la pudeur de l'homme. (L'abbé Royou.)

Que, relatif ou absolu, ne peut jamais être sujet; il est ordinairement régime direct, et quelquefois régime indirect : « Un grand cœur est aussi touché des avantages *qu'*on lui souhaite, que des dons *qu'*on lui fait. » Ici *qu'*, pour *que*, est régime direct.

Mais dans cette autre phrase : « Une fontaine ne peut jeter de l'eau douce par le même tuyau *qu'*elle jette de l'eau salée, » *qu'* est mis pour *par lequel*, et est régime indirect. (Wailly, page 182.)

Dans cette phrase, selon nous, *que* n'est point un relatif, mais bien une conjonction qui dépend de *le même*; et par une ellipse assez forte le régime se trouve supprimé; il faut donc suppléer *le même tuyau que* [celui par lequel] *elle jette*, etc. Nous citerons comme régime indirect : *que sert de se flatter*, pour *à quoi sert*; au moment *que je parle* pour *dans lequel*, etc. Il est un cas cependant où *que* absolu pourrait être regardé comme sujet de la phrase. Dans ce vers :

Que vous semble, mes sœurs, de l'état où nous sommes ?
(Racine, *Esther*, II, 9.)

L'analyse la plus simple paraît être *quelle chose vous semble*. De même dans *que vous revient-il?* si ce que nous avons dit sur le pronom *il* (page 327) est vrai, on pourrait regarder *que* comme sujet de la phrase. A. L.

NOTA. Au chapitre des *Participes* et au chapitre des *Conjonctions*, nous faisons beaucoup d'observations relatives aux *que* qui font la matière de ce paragraphe.

Et comme il est essentiel pour l'application des règles sur les participes de savoir distinguer le pronom relatif *que* de la conjonction *que*, nous en indiquons le moyen à chacun de ces chapitres; pour ne pas nous répéter, nous y renvoyons nos lecteurs.

§ III.

QUOI.

Ce pronom peut être aussi ou pronom absolu ou pronom relatif : il est pronom absolu, quand il s'emploie sans antécédent : *QUOI de plus aimable que la vertu?* et il est pronom relatif, quand son antécédent est exprimé : *J'ignore ce à QUOI il pense.*

Quoi, dans ces deux cas, se dit non des personnes, mais uni-

quement des choses, et il garde toujours sa terminaison, sans égard au genre ni au nombre du substantif dont il rappelle l'idée.

(D'Olivet, page 181.)

Comme pronom absolu, *quoi* signifie *quelle chose*, et il est surtout d'usage dans les phrases interrogatives et dans celles qui marquent doute et incertitude : « *Quoi* de plus satisfaisant pour des parents que des enfants sages et laborieux? » — « Il y a dans cette affaire je ne sais *quoi* que je n'entends pas. » (L'Académie.) — « Il avait je ne sais *quoi* dans ses yeux perçants qui me faisais peur. » (Télémaque.)

Si *quoi* absolu est suivi d'un adjectif, il le régit avec la préposition *de*; et quant aux adjectifs qui peuvent se rapporter à ce pronom, ils sont toujours au masculin et au singulier : « Le jour n'inspire point je ne sais *quoi* de triste et de passionné comme la nuit. » (Télémaque.) — « *A quoi* vous attendez-vous de fâcheux? »

(D'Olivet, page 189. — Restaut, page 153. — Wailly, page 202.)

Comme pronom relatif, *quoi* tient lieu du pronom *lequel, laquelle*; il est des deux nombres et des deux genres, et toujours régime indirect : « La chose à *quoi* l'avare pense le moins, c'est à secourir les pauvres. » (Wailly.) — « C'est encore ici une des raisons pour *quoi* je veux élever Émile à la campagne. » (J.-J. Rousseau, *Émile*, t. I.)

Observez que dans ces exemples on pourrait se servir de *lequel, laquelle, duquel, auquel*, etc.; et même Marmontel est d'avis que l'usage et l'oreille désavouent l'emploi des pronom *quoi, de quoi, à quoi*, quand ils ont pour antécédent un nom variable.

Le pronom *quoi* a une signification vague; c'est pour cette raison qu'on doit le préférer lorsque son antécédent est *ce, voilà, rien*, qui n'ont pas une signification plus déterminée : « Les maladies de l'âme sont les plus dangereuses; nous devrions travailler à les guérir, c'est à *quoi* cependant nous ne travaillons guère. » — « *Voilà de quoi* je voulais vous parler. » — « Il n'y a rien sur *quoi* on ait plus écrit. »

Voilà sur *quoi* je veux que Bajazet prononce.

(Racine, *Bajazet*, act. I, sc. 3.)

Dans ces phrases, *auxquelles, de quelles choses* et sur *lequel* ne vaudraient rien.

Cependant, comme il y a toujours un peu de bizarrerie dans les langues, on doit avec rien préférer *dont* à *duquel* et à *de quoi*. — « Il n'y a rien *dont* Dieu ne soit l'auteur. » (Wailly, page 197.)

De quoi a un usage étendu, et l'on s'en sert pour signifier *le moyen, la faculté, la manière*, enfin tout ce qui est nécessaire ou convenable

pour la chose dont il s'agit. Dans ce sens, on l'emploie sans aucune relation : « Donnez-moi *de quoi* écrire. » — « Il est riche, il a *de quoi* être content. » — « Nous avons *de quoi* nous amuser ; » mais il est employé relativement dans cette phrase et dans toutes les autres de même nature : « J'écrirais volontiers, si j'avais *de quoi*. »

(Regnier-Desmarais, page 280, et le *Dict. de l'Académie*.)

Enfin, lorsque le pronom *quoi* se trouve suivi de *que*, il signifie *quelque chose que* ; en ce sens, il demande le subjonctif et s'écrit en deux mots :

Jamais un lourdaud, *quoi qu'il fasse*,
Ne saurait passer pour galant.

(La Fontaine, fab. 65.)

Aux pronoms indéfinis, nous parlerons de l'emploi du pronom *quoi* suivi de *que*.

REMARQUE. — On dit substantivement un *je ne sais quoi*, pour dire certaine chose qu'on ne peut exprimer.

§ IV.

LEQUEL, LAQUELLE, DUQUEL, DE LAQUELLE, DONT.

De tous les pronoms relatifs, *lequel* est le seul qui prenne l'article ; encore cet article lui est-il si intimement uni qu'il ne s'en sépare jamais, et ne fait plus qu'un seul et même mot ; il s'incorpore à *quel*, et dans son état naturel, et dans son état de contraction.

Lequel et *laquelle*, son féminin, peuvent se dire, tant au singulier qu'au pluriel, des personnes ou des choses. Mais l'usage ne les admet pas dans toutes les occasions où l'on aurait lieu de les employer.

On ne s'en sert presque jamais en sujet ou en régime direct, et les oreilles seraient blessées de ces expressions : « Dieu, *lequel* a créé le ciel et la terre. » — « Les vertus, *lesquelles* nous rendent agréables à Dieu. » — Il faut alors, pour parler purement, avoir recours au pronom relatif *qui* et dire : Dieu, *qui a créé le ciel et la terre*. — *Les vertus qui*, etc.

(Vaugelas, 122^e Rem. — Condillac, page 126. — Restaut, page 131. — Wailly, page 195.)

Ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse et qu'on ne doive même quelquefois employer *lequel*, *laquelle*, etc., en sujet et en régime direct, quand on veut éviter une équivoque, ou deux *qui* de suite qui auraient des rapports différents, et dire, par exemple : « C'est un effet de la divine Providence, *lequel* attire l'admiration de tout le monde. » — « Aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, j'allai trouver l'homme qui m'avait parlé du mariage

« de madame de Miramion, *lequel* me parut dans les mêmes sentiments. » (B. RABUTIN.) Mais dans ces occasions il ne s'agit pas de l'élégance du style ; il semble que le génie de la langue répugne à l'employer ailleurs. (Mêmes autorités.)

Les pronoms *lequel*, *laquelle* sont d'un usage un peu plus étendu en régime indirect. Il est à propos, pour en faciliter l'intelligence, de faire ici une observation particulière sur le pronom *lequel* régi par la préposition *de*.

Les pronoms relatifs, quels qu'ils soient, précédés de la préposition *de*, ne supposent pas seulement un antécédent qui les précède, ils supposent encore ordinairement un autre nom substantif dont ils dépendent et avec lequel ils ont une liaison nécessaire. Ainsi dans cette phrase : « Henri IV, *duquel* la bonté est assez connue ; » *duquel*, dont l'antécédent est *Henri IV*, a une liaison nécessaire avec le nom substantif *bonté* : DUQUEL *la bonté*. Quelquefois ce substantif est joint au pronom *duquel*, comme on vient de le voir ; quelquefois il en est séparé par quelques mots, comme quand on dit : *Henri IV*, DUQUEL *on connaît assez la bonté*. Or, dans le premier cas, le pronom peut se trouver avant ou après le nom substantif ; et comme on dit : *Henri IV*, DUQUEL *la bonté est assez connue*, on dira : *Henri IV*, à la bonté DUQUEL *on a donné tant de louanges*. Ce qui fait le fondement des règles suivantes :

Quand le pronom relatif est avant le nom substantif dont il dépend, l'usage ne souffre guère que l'on emploie *duquel* ou *de laquelle*, et que l'on dise, par exemple : « Le livre *duquel* vous m'avez fait présent. » — « La religion *de laquelle* on méprise les maximes, » au lieu de dire : *Le livre dont* ; — *La religion dont*, etc.

Mais si ce pronom est après le nom substantif dont il dépend, *duquel* ou *de laquelle* sont les seuls dont on puisse se servir en parlant des choses ou des animaux, et il faut dire : « La Seine, « dans le lit *de laquelle* viennent se jeter l'Yonne, la Marne et l'Oise. » — « Les moutons, à la dépouille *desquels* les hommes doivent leurs vêtements. » (Restaut, page 133.)

En parlant des personnes, il est souvent indifférent d'employer *de qui*, ou *duquel*, *de laquelle*. Quelquefois l'un a plus de grâce que l'autre, et c'est à l'oreille d'en décider. Ainsi je puis dire : « Le prince à la protection *de qui* ou *duquel* je dois ma fortune. » — « C'est une femme sur le compte *de qui* ou *de laquelle* il ne